



DR/DP/DIP de :

Subdivision de :

**TAXE D'HABITATION
ET TAXE DE SERVICES COMMUNAUX**

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt :

N° de dépôt :

DECLARATION DE VACANCE

A souscrire **au plus tard le 31 janvier** de l'année suivant celle de la vacance de l'immeuble.

(Articles 31 et 38 de la loi n° 47- 06 relative à la fiscalité des collectivités locales)

I – Identité du propriétaire

- Nom et prénom ou raison sociale :
- Adresse personnelle ou siège social :
- CNI ou carte de séjour n° : /_/_/_/_/_/_/_/_/ N° d'identification fiscale : /_/_/_/_/_/_/_/_/

II- Désignation de l'immeuble concerné par cette déclaration ⁽¹⁾

- Adresse de l'immeuble :
- N° du titre foncier :
- N° d'identification à la taxe d'habitation/taxe de services communaux: /_/_/_/_/_/_/_/_/
- Nature de l'immeuble ⁽²⁾: Logement individuel /_/ Appartement /_/ Villa /_/
- Autre (à préciser) :
- Consistance de l'immeuble :

III- Motif et période de la vacance ^{(2) & (3)}

- Motifs de la vacance :
Grosses réparations : /_/ Destiné à la location : /_/ Destiné à la vente : /_/
- Période de la vacance :
Du : /_/_/ /_/_/ /_/_/_/_/ Au : /_/_/ /_/_/ /_/_/_/_/

IV – Affectation actuelle de l'immeuble ^{(2) & (3)}

Habitation principale	/_/	Location	/_/	Habitation secondaire	/_/
Usage professionnel	/_/	Vacant	/_/	Mis gratuitement à la disposition de tiers	/_/

Le soussigné, certifie exactes les indications consignées sur la présente déclaration et sur les documents annexes.

A.....le /_/ /_/ /_/ /_/ /_/

Cachet et signature

(1)- Souscrire une déclaration par immeuble auprès du service local des impôts du lieu de situation dudit immeuble.

(2)- Mettre une croix dans la case appropriée.

(3)- A justifier par tout moyen de preuve.

ROYAUME DU MAROC



Modèle n° : ADP061F-12I



DR/DP/DIP de :

Subdivision de :

RECEPISSE DE DEPOT de la déclaration modèle ADP061F-12I

TAXE D'HABITATION
ET TAXE DE SERVICES COMMUNAUX

DECLARATION DE VACANCE

N° d'identification fiscale : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

N° d'identification à la taxe d'habitation: / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Nom et prénom ou raison sociale :

----- Cadre réservé à l'administration -----

Date de dépôt: / _ / _ / - / _ / _ / - / _ / _ /

(Cachet de l'administration)

Numéro d'enregistrement: / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Article 31 - Déclaration de vacance

Les propriétaires ou usufruitiers concernés sont tenus de souscrire **par immeuble** auprès du service local des impôts du lieu de situation dudit immeuble une déclaration de vacance. Cette déclaration, établie sur ou d'après un imprimé-modèle de l'administration, doit être souscrite au cours du mois de janvier de l'année suivant celle de vacance en indiquant la consistance des locaux vacants, la période et le motif de la vacance justifiée par tout moyen de preuve. Cette déclaration vaut demande de décharge.

Article 38 - Dispositions diverses

Les dispositions relatives à la liquidation, aux obligations, aux sanctions, au recensement, au délai de prescription, aux réclamations, aux dégrèvements et compensation ainsi que les dispositions diverses prévues en matière de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle sont également applicables en matière de taxe de services communaux.